



REGLEMENT F-DAY RUN – Samedi 7 mars 2026

Article 1 : La F-day run aura lieu le samedi 7 mars 2026, ouvert à toutes les personnes licenciées ou non licenciées. Les participantes et participants courront sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 2 : Les coureurs du 5kms, du 10kms, et les kids 2 courses 1.2km et 2,4km, licenciés en course à pied (hors stade) : FFA (Fédération Française d'Athlétisme) devront fournir la photocopie de leur licence.

Les non licenciés devront compléter le PPS.

Article 3 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

Article 4 : Le retrait des dossards s'effectuera à la salle ANDRE CONDETTE, 14 rue de la colonne, 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE le samedi 7 mars à compter de 13h00 jusque 16h.

Il vous sera remis également à chaque participant, un cadeau « surprise ».

Article 5 : Départ et arrivée sur le site du STADE ROLAND BELLEGUEULE (terrain synthétique Roger Latry), rue Au Bois, 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE

Article 6 : INSCRIPTIONS : par internet **UNIQUEMENT** via le site internet chronopale.fr jusqu'au vendredi 6 mars 2026.

Les TARIFS indiqués sont :

- Course des 10 Kms : 10 euros pour les hommes, GRATUIT pour les femmes : cadets, juniors, Séniors, Masters [Année de naissance 2010 et avant]
- Course des 5 kms : 5 euros pour les hommes, GRATUIT pour les femmes : Minimes, Cadets, Juniors, Séniors, Masters [Année de naissance 2012 et avant]
- Courses Kids : GRATUIT Poussins (Poussines) 1200m ; [Année de naissance 2015 à 2016]
- Courses Kids : GRATUIT Benjamins (Benjamines) 2400m ; [Année de naissance 2013 à 2014]
- Course mini-Kids (800m) : GRATUIT (sans classement) Eveil athlétisme filles et garçons [Année de naissance 2017 à 2019]
- Course baby-kids (400m) : GRATUIT (sans classement) Eveil athlétisme filles et garçons [Année de naissance : à partir de 2020]
- Randonnée pédestre et Marche Nordique : environ 9km avec ou sans bâtons ; 5€ (non chronométrée et sans classement)
- Course santé (400m) : GRATUIT (sans classement)

ATTENTION : les différentes courses sont limitées en fonction des tranches d'âges

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 7 : Annulation de l'épreuve : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (Conditions climatiques exceptionnelles, avis d'alerte orange de la sous-préfecture, état d'urgence...).

Article 8 : Annulation d'un compétiteur à l'épreuve : En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait. En cas de non-participation, le propriétaire du dossard ne pourra en aucun cas rétrocéder ce dernier à une tierce personne. Si le cas est avéré il sera tenu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 9 : Horaires et distances des épreuves de course jeunes : 14h pour les Baby-Kids (400m) 14h15 pour les Mini-Kids (800m), 14h30 pour les Kids (1200m) et 15h pour les Kids (2400m)

Pour la Randonnée pédestre départ 15h45 pour environ 9km.

Pour la course santé départ 15h45 pour 400 m.

Pour la course des 5 kms et 10 kms départ 16h15.

Article 10 : Sur le 5 et le 10 Kms : un bouquet et un trophée aux 3 premiers et premières Scratch et récompenses aux 3 premiers et premières Minimes, Cadets, Juniors, Séniors/Espoirs et aux 3 premières Masters (tout âge confondu) à la salle André Condette à partir de 18h30.

Pour les courses kids (1200 M + 2400M) : les 3 premiers et 3 premières de chaque course seront récompensés sur le terrain synthétique Roger Latry. L'ensemble des participants se verront remettre une médaille de Finisher.

Les baby et mini-kids (800m) auront une médaille de Finisher.

Les participants à la course santé auront une médaille de Finisher.

Article 11 : L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).

Article 12 : La course des 10kms comprend 2 boucles de 5kms sur un parcours Nature (1/2 route-1/2 chemin).

La course de 5kms comprend une seule boucle.

Les Kids effectueront 1,2 km pour les 10-11ans et 2,4 km pour les 12-13 ans. Les mini-Kids feront 800m.

Les parcours se dérouleront dans l'enceinte du stade de foot en circuit fermé.

La randonnée pédestre se déroulera sur un circuit d'environ 9kms, non chronométrée et sans classement.

[ATTENTION : Les bâtons sont proscrits sur la piste]

Article 13 : Sécurité : elle sera assurée par La Croix Blanche, la Police Municipale, les bénévoles et les employés municipaux.

Article 14 : Remise des prix et tombola vers 18h à la salle André Condette, 14 rue de la colonne, 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE